



Bien gérer ses effluents phytosanitaires

■ L'effluent phytosanitaire fait partie des déchets produits par l'activité agricole. Bien qu'aucune réglementation spécifique n'existe localement en la matière, l'Agriculture Responsable donne aux agriculteurs une référence de bonnes pratiques sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour anticiper la réglementation et préserver l'environnement. Cet article propose une définition claire de ce qu'est un effluent phytosanitaire et les bonnes pratiques pour en assurer la gestion et le traitement.

On entend par effluent phytosanitaire :

- les bouillies phytosanitaires non épandues (volume préparé supérieur au volume utilisé),
- les fonds de cuve : bouillies restant au fond du pulvérisateur après désamorçage de la pompe,
- la bouillie restant dans la tuyauterie et les rampes,
- les eaux de rinçage du pulvérisateur.

Comment limiter la production de ce déchet ?

Minimiser la production d'effluents est un préalable indispensable. Le coût du traitement et le temps passé à gérer ce déchet sera réduit d'autant. Pour cela, plusieurs dispositions s'imposent :

- calculer avec précision le volume de bouillie à préparer et utiliser des outils de mesure fiables (ceci nécessite notamment de connaître avec précision la taille des parcelles à traiter),
- disposer d'un matériel minimisant les volumes morts,
- entretenir et étalonner son matériel régulièrement,

Comment gérer ses effluents ?

Deux modes de gestion sont préconisés. Ils peuvent être utilisés seuls ou de manière combinée : le rinçage du pulvérisateur à la parcelle, et le rinçage à l'exploitation.

• Le rinçage du pulvérisateur à la parcelle

La gestion intégrale des effluents phytosanitaires à la parcelle, aussi appelée « tout au champ » est pos-

sible mais elle demande une organisation spécifique et un matériel bien adapté. Le rinçage intérieur du pulvérisateur est la première action à mener. Il doit être suffisamment efficace pour maintenir le pulvérisateur en bon état de fonctionnement. Pour cela, il doit être effectué sur la parcelle qui vient d'être traitée, dans la continuité du traitement, afin d'éviter que les résidus ne sèchent.

Le fond de cuve doit être dilué dans un volume d'eau au moins égal à 5 fois celui du fond de cuve en deux rinçages. Il peut alors être épandu sur la zone venant d'être traitée à condition de ne pas dépasser la dose homologuée. Ce dernier point implique la nécessité de calculer son volume de bouillie au plus juste au préalable.

Le volume mort du fond de cuve



La gestion intégrale des effluents phytosanitaires à la parcelle demande une organisation spécifique et un matériel bien adapté.

près désamorçage) peut ensuite re vidangé au champ. La vidange : doit pas être réalisée plus d'une is par an au même endroit.

Le rinçage est optimisé lorsque le pulvérisateur est équipé d'une cuve : rinçage et de rotobuses (buses : rinçage à l'intérieur de la cuve). est préconisé d'acquérir ce type équipement en cas de renouvellement du matériel de traitement.

Le rinçage à l'exploitation

En principe général est à retenir : que le pulvérisateur revient à l'exploitation, les effluents phytosanitaires doivent être stockés puis traités. L'exploitation devra alors être équipée d'une aire de lavage étanche et imperméabilisée permettant de récupérer les eaux de lavage du pulvérisateur avec un système de séparation des eaux pluviales et des eaux souillées). Afin de choisir et

dimensionner son dispositif de gestion des effluents, il faut calculer, au préalable, les quantités d'effluents générés par son activité.

Le volume total d'effluents produits par une exploitation peut être très variable : il dépend du type de pulvérisateur utilisé, des pratiques de l'utilisateur mais aussi des équipements de nettoyage utilisés (l'utilisation d'un nettoyeur haute pression permet de diminuer fortement le volume d'effluents produits).

Plusieurs types de dispositifs existent pour épurer les effluents phytosanitaires, soit par concentration, soit par dégradation des effluents. Les dispositifs basés sur la concentration puis la déshydratation des effluents conviennent particulièrement aux climats chauds et ensoleillés.

La fiche technique proposée dans ce numéro présente l'un de ces dispositifs appelé « OSMOFILM ».

Pour plus de renseignements, contactez la Chambre d'agriculture au 24 31 60.

Halte aux idées reçues !

Rincer le pulvérisateur sur la culture qui vient de recevoir le traitement n'en diminue pas son efficacité. En effet, quelques minutes seulement suffisent à la plante pour fixer la matière active.

Le rinçage doit être effectué dans la continuité du traitement, sur la même parcelle afin de ne pas déséquilibrer la faune et la flore des espaces environnements.